ELECTIONS LEGISLATIVES DU 4 MARS 1973 — 1re Circonscription du Calvados

Cantons de CAEN, DOUVRES et BOURGUEBUS

MOUVEMENT RÉFORMATEUR

LE CHANGEMENT DANS LE CALME



CHERES ELECTRICES,
CHERS ELECTEURS,

L'avenir des Français va dépendre du résultat des élections des 4 et 11 mars.

Né de deux guerres, le Pouvoir actuel n'a ni programme économique, ni doctrine politique. « La Chambre introuvable », docile aux ordres, est fille de la grande peur de 1968.

A temps nouveaux, hommes nouveaux. La France se transforme sous nos yeux. Frontières ouvertes, soumise aux influences extérieures, la France casanière et chauvine meurt. Sans phrases, la révolution technique change les mœurs, les modes de vie, de jugement, de pensée.

Cependant, la classe dirigeante de ce pays s'accroche à des conceptions périmées, chante ses propres louanges et endort l'opinion au milieu de scandales qui révèlent le pourrissement du régime.

Tandis que cette mutation de la Société impose de dures épreuves aux agriculteurs, aux artisans, aux petits commerçants, dans les usines une rumeur grandit pour une amélioration des conditions de travail.

Plus l'industrialisation se développera, plus ces maux blesseront, plus il sera nécessaire de trouver des solutions humaines et justes.

Pendant 15 ans, la majorité actuelle n'a pu y parvenir. L'avenir de la France peut être rayonnant à condition que des réformes hardies soient appliquées par des hommes nouveaux animés d'un esprit nouveau.

L'alternative que représente le programme de l'Union de la Gauche déclencherait une crise à la fois constitutionnelle, économique et sociale. Les Français ne voudront pas courir un tel risque.

Nul ne pense d'autre part que la majorité actuelle puisse conserver sa majorité. Alors ? Devant cette situation d'UNE MAJORITE IMPOSSIBLE, force sera bien de passer par le programme des Réformateurs.

C'est pourquoi prenez un raccourci vers l'avenir en votant Réformateur dès le premier tour, seule façon de voter utile.

André MATHIEU

Ingénieur

Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique

Président d'Honneur de l'Union des Groupements d'Ingénieurs de Basse-Normandie

Président de l'Association de Basse-Normandie d'Enseignement Supérieur Scientifique et Technique



Albert BONNIN

Professeur au Lycée Malherbe

Président du Syndicat de Défense contre la Pollution Atmosphérique autour de la Zone Portuaire

DIX PROJETS DE LOI QUE NOUS SOUMETTRONS AU PARLEMENT DÈS LA PROCHAINE SESSION

1) Projet de loi autorisant le gouvernement à porter le montant minimal de **l'allocation-vieillesse** au double de son montant de 1971.

2) Projet de loi-cadre autorisant le gouvernement à mettre en œuvre un nouveau **plan de sécurité sociale** prévoyant la couverture des risques sociaux et indiquant le montant des retraites pour toutes les catégories socio-professionnelles (y compris notamment les agriculteurs, artisans, commerçants, travailleurs indépendants).

Le plan aura pour objectif principal de réaliser en cinq ans par étape annuelle :

— L'application d'un taux de **retraite, équivalent à soixante** ans, à celui qui est actuellement perçu à soixante-cinq ans ;

— L'extension à toutes les catégories sociales de la couverture vieillesse ;

— L'extension progressive de la couverture des risques sociaux minima par la collectivité.

3) Projet de loi rectificative des orientations du VI[e] Plan. La part des dépenses publiques, prévue par ce Plan, et les budgets annuels correspondants pour les principaux **équipements collectifs** civils, sera augmentée de 20 % : construction d'hôpitaux, de crèches, d'écoles maternelles, de logements, d'autoroutes, d'installations téléphoniques.

4) Projet de **loi d'orientation pour la mise en œuvre** d'un nouveau plan social : **garanties de l'emploi**, conditions de travail, représentation syndicale, **salaire minimum à 1 000 francs.**

5) Projet de loi érigeant **la région** en collectivité territoriale au sens de l'article 72 de la Constitution, et lui conférant les pouvoirs nécessaires à l'exercice de sa mission.

Cette loi fondamentale de la réforme régionale devra notamment prévoir : les transferts de pouvoirs, de responsabilités et de ressources de l'Etat aux régions et aux collectivités locales, les nouvelles affectations des services techniques et administratifs, l'élection de l'assemblée régionale au suffrage universel et le mode de désignation de son exécutif.

6) Projet de loi d'application immédiate pour toute nouvelle consultation électorale, ouvrant le **droit de vote à partir de dix-huit ans.**

7) Projet de loi définissant une politique familiale et révision de la **loi de 1920**, après avis et sous contrôle des autorités médicales.

8) Projet de loi autorisant le gouvernement à **rectifier en baisse** certaines dépenses. Cette réduction des dépenses publiques portera d'abord sur :

— Les interventions de l'Etat, à la charge du budget général, notamment les **subventions ;**

— **Les dépenses militaires** réduites en un premier temps de 10 %, essentiellement en matière de programmes nucléaires, par rapport aux crédits votés pour 1973, et plafonnées au titre de 1974 au niveau de 1972, soit en baisse d'environ 25 %.

9) Projet de loi-cadre portant **réforme de la fiscalité.** Ses orientations en seront :

— Réforme de l'assiette et des taux pour assurer l'égalité effective dans les prélèvements affectant les revenus du travail et du capital ;

— Rééquilibre et harmonisation des fiscalités d'Etat et locales ;

— Suppression de la patente, révision de la T.V.A. au détail et de l'impôt foncier actuel ; remplacement par une fiscalité qui tienne compte de l'enrichissement effectif et, par souci de l'efficacité, assure la mobilité des terrains et des capitaux ;

— Adoption immédiate par le gouvernement des décrets d'application de la loi d'orientation foncière de 1967, notamment de ses dispositions concernant la taxe d'urbanisation.

10) Projet de loi-cadre instituant **une cour économique** dont la mission sera de veiller à l'application stricte des règles de concurrence, de contrôler les stratégies de monopole et **de défendre à tous égards le consommateur.**

Ce programme n'a **rien de démagogique ;** il est raisonnable, précis, **le seul qui soit chiffré.** L'ensemble des mesures nouvelles coûtera **20 milliards** — soit 10 % du budget de l'Etat — compensés par un montant égal de ressources, **sans charges fiscales supplémentaires,** comme le montre le tableau ci-dessous.

DEPENSES

Doublement de l'allocation vieillesse	**10 Milliards**
Accroissement des crédits d'équipements collectifs (hôpitaux, crèches, écoles, autoroutes, téléphone)	**6 Milliards**
Allègements fiscaux - Amélioration des services de l'Emploi	**4 Milliards**
Total	**20 Milliards**

RECETTES

Economie sur des dépenses improductives (réduction des dépenses militaires et suppression des subventions à certaines entreprises)	**10 Milliards**
Amélioration des recettes publiques (augmentation de la consommation, réduction de la fraude, assainissement de la fiscalité)	**10 Milliards**
Total	**20 Milliards**

POUR LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE CAEN ET DE SA REGION,
POUR LE CHANGEMENT DANS LE CALME,
POUR L'AVENIR DE LA FRANCE,

VOTEZ pour des hommes EFFICACES, passionnés des vrais problèmes de leur temps, décidés à y consacrer toute leur énergie si Vous, vous voulez bien leur donner votre confiance.

CARON & C[ie] - CAEN